

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**

**VILLE DE  
RUEIL-MALMAISON**

**OBJET :**  
Décision modificative n°1

**DATE DE CONVOCATION**

26 mai 2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

EN EXERCICE \_\_ 17 \_\_

PRESENTS \_\_ 13 \_\_

VOTANT \_\_ 14 \_\_

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Le 12 juin 2023

**BLANDINE  
CHANCERELLE**  
Adjointe au Maire déléguée  
aux Affaires Sociales,  
Familiales et aux Seniors  
Vice-Présidente du  
C. C. A. S.

N°

2023

DEL2023/29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt trois,  
Le premier juin à dix-huit heures trente,  
Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Étaient présents** : Mesdames ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, BERNARD, JOLY, DESCHEEMAEKER, SAVARY, NOEL, Messieurs MORIN, de MARION, de GALARD, SEMPERE, DEFRANCESCO,

**Étaient excusés** : Mesdames HAMZA, BECKER, Monsieur OLLIER.

**Pouvoir** : de Madame Sylvie HALIPRÉ à Monsieur JEAN-PIERRE MORIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance.

La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée la délibération 2023/16 du Conseil d'Administration du 4 avril 2023 au terme de laquelle le budget primitif 2023 a été adopté.

La Vice-Présidente propose d'adopter une décision modificative n°1 à ce budget.

La Vice-Présidente précise qu'il convient d'ajuster l'enveloppe du fonctionnement d'un montant de 8 542€ sur le compte 673.

La Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux transferts de crédits budgétaires en fonctionnement pour ajuster le budget 2023 récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

**Section de fonctionnement**

**Crédits à réduire :**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	604	Prestations de	8 542 €

		Services	
--	--	----------	--

**Crédits ouverts :**

chapitre	Article	Libellé	Montant
011	673	Titres Annulés	8 542€

L'ASSEMBLÉE,

Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa proposition,

APPROUVE la décision modificative n°1/2023.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Délibération transmise en préfecture le 9 juin 2023  
N° identifiant : 92-269200507-20230601-lmc145806-DE-1-1

**BLANDINE CHANCERELLE**  
Adjointe au Maire déléguée aux  
Affaires Sociales, Familiales et  
aux Seniors  
Vice-Présidente du  
C. C. A. S.